

# **REGLEMENT**

## **DE LA COURSE**

### **DE REMI - SAVIGNEUX 2018**



#### **1. Organisateur .**

La course est organisée par l'association sportive : Les Amis de Rémi.

#### **2. Participation**

Le petit parcours de 5kms 280 est ouvert à partir de la catégorie cadet. (né en 2002 et avant).

Le grand parcours de 10 kms est ouvert à partir de cadet. (né en 2002 et avant).

Sous réserve :

- Des règles de participation aux courses hors stade par la FFA applicable au 27 mai 2018.
- Des dispositions du présent règlement.

#### **3. Définition.**

Ce sont 2 parcours en nature qui démarrent de l'étang de Savigneux, lieu vaste et paisible. Le parcours sillonne le bocage Savignolais aux abords de fermes et prairies, avec un passage au milieu du golf des étangs.

#### **4. Parcours.**

Cette course comprendra 2 distances : 5 kms 280 et 10 kms avec un départ à partir de 9h30 (barrière horaire 12h sur les 2 courses).

Le parcours sera balisé à la rubalise et à la chaux.

Arrivée et départ: zone de loisir de la Bruyère

#### **5. Ravitaillement.**

1 ravitaillement sur le 10 km et un à l'arrivée pour le 5km 280.

#### **6. Secours**

Les secours seront assurés par la Croix Blanche et un médecin.

#### **7. Inscriptions.**

En ligne sur [www.logicourse.fr](http://www.logicourse.fr) jusqu'au vendredi 25 mai minuit.

Inscription sur place le jour même de 8h à 9h, limitée à **50 coureurs**

La copie du certificat médical ou de la licence doivent être téléchargée sur le site en même temps que l'inscription.

Course du 5Kms                      Participation financière libre et obligatoire  
Course du 10 Kms                      Participation financière libre et obligatoire  
Un lot aux 300 premiers inscrits et buffet offert à tous les participants.  
Bénéfice reversé en intégralité à l'association « Les amis de Rémi ».

## **8. Assurance.**

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance individuelle/accidents.  
Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de défaillance physique des concurrents(es).  
Les licenciés FFA bénéficient des garanties accordées par l'assurance, Individuelle Accident, liée à leur licence. Chaque participant non licencié doit s'assurer personnellement.

## **9. Licence / Certificat médical.**

Au regard de l'article L.231-3 du code du sport les participants devront :

- ❖ être titulaire d'une licence Athlé compétition, d'une licence athlé entreprise , d'une licence athlé running, ou d'un pass running délivrés par la Fédération Française d'Athlétisme.
- ❖ Ou titulaire d'une licence sportive au sens de l'article L.131-6 du code du sport délivrée par une fédération uniquement agréée et sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition.
- ❖ Ou titulaire d'une licence délivrée par la fédération française de triathlon, la fédération française de course d'orientation ou de la fédération française de pentathlon moderne.
- ❖ Ou titulaire d'une licence délivrée par l'Unss ou l'Ugsel et dans la mesure où ils sont valablement engagés par l'établissement scolaire ou l'association sportive.
- ❖ ou pour les autres participants, être titulaire d'un certificat médical de non contre indication à la pratique de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition datant de moins d'un an ou sa photocopie. Ce document sera conservé en original ou en copie par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident. *Aucun autre document ne sera accepté pour attester de la présentation du certificat médical.*

## **10. Epingles & Puces électroniques**

Prévoir épingles pour dossards

## **11. Classements.**

Il sera établi un classement scratch et par catégorie sur les 2 courses.

## **12. Récompenses.**

Coupes et lots divers

Ensuite :

Les trois premiers hommes et femmes sans cumul de chaque course.

## **13. Propriété individuelle de l'image**

La participation à cette manifestation, vaut autorisation expresse et implicite concernant la publication des photos prises par les organisateurs au cours de la dite manifestation.

## **14. Loi informatique et liberté.**

Chaque organisateur, société de Chronométrie, s'engage à respecter l'ensemble des dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée dite Informatique et Libertés, qui lui

est applicable.

Tout particulièrement et sans que ce soit limitatif, chaque organisateur s'engage à informer les participants à sa compétition que les résultats, ainsi que les données à caractère personnel les concernant, seront traités informatiquement par l'organisateur ainsi que par la FFA.

Ces données pourront être publiées à des fins d'information et de promotion de l'athlétisme, notamment sur le site internet de la Fédération Française d'Athlétisme.

L'organisateur s'engage également à informer les personnes concernées de leur droit d'accès, de communication et de rectification, en cas d'inexactitude avérée, sur les données les concernant, ainsi que de leur droit de s'opposer au traitement et/ou à la publication de leurs données pour des motifs légitimes.

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant.

Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations.

Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant, votre nom, prénom, adresse et si possible votre numéro de dossard.

## **15. Renseignements**

Tél : 06 70 96 74 12 ou mail [lafaym@hotmail.fr](mailto:lafaym@hotmail.fr) ou [lesamisderemi.fr](http://lesamisderemi.fr) ou [contact@logicourse.fr](mailto:contact@logicourse.fr)